



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 17563

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les crédits alloués à la culture. Après le gel voire la suppression de lignes de crédit de son département ministériel, effectués en catimini fin décembre, voilà que se profilent de nouveaux risques d'un recul de la politique culturelle de la France et, partant, de son rayonnement international déjà bien entamé pour d'autres raisons. Ces craintes sont d'autant fondées que les « entretiens de Valois » lancés par Mme la ministre jusqu'à fin 2008, ont débuté dans un climat rendu difficile en raison des suppressions susnommées. Le financement des DRAC, le spectacle vivant, le théâtre subventionné, les politiques de soutien culturel, voilà autant de facteurs de tension qui ne manqueront pas d'émailler les discussions engagées. Remettre en cause des lignes de crédit indispensables à la création artistique et à sa diffusion reviendrait, sous couvert de concertation, à laisser un peu plus encore le marché occuper la place laissée vide par un recul supplémentaire de l'État. Sa majorité semble ainsi s'être fixée pour but de réduire, par grignotages successifs, le rôle de l'État à ses fonctions régaliennes. De cette emprise du secteur privé sur la culture ne peut que surgir un nivellement par le bas que l'on constate déjà pour les télévisions, à de rares exceptions près dans le périmètre public, et, *in fine*, faire de notre pays un conglomérat de citoyens consommateurs d'émissions télévisées où, pour reprendre une expression tristement célèbre, le temps de cerveau disponible à Coca Cola ne ferait qu'aller en augmentant ; le tout naturellement au détriment de l'accès du plus grand nombre à la culture, à l'ouverture d'esprit et à la liberté de pensée que favorise une politique volontariste. Il lui demande donc de bien mesurer l'importance des financements publics de la culture et de ne pas renoncer à cette spécificité bien française que certains de ses prédécesseurs au ministère de la culture, comme André Malraux ou Jack Lang, ont su initier avec brio.

Texte de la réponse

L'année 2008 ne marque pas un recul mais une stabilisation des financements alloués par le Gouvernement au spectacle vivant, dans le cadre général de la remise à plat de l'ensemble de ses financements et de ses politiques d'intervention, initiée dans le processus de révision générale des politiques publiques. Dans ce contexte, les financements mis en oeuvre supposent une approche concertée de leur évolution avec les principaux partenaires financiers de la culture en France que sont les collectivités territoriales, qui mettent en place plus de 2/3 des crédits publics dans ce domaine. C'est pour cette raison que le ministère de la culture et de la communication a décidé de lancer les « Entretiens de Valois », afin de tracer les perspectives d'évolution du secteur du spectacle vivant en dialoguant avec les collectivités territoriales, les employeurs et les salariés du spectacle vivant, les artistes. Le ministère de la culture et de la communication s'assigne toujours pour objectifs d'oeuvrer pour l'accès du plus grand nombre à la culture et de favoriser la diversité des approches créatives et des esthétiques. À l'orée du 50e anniversaire de la création d'un ministère de plein exercice pour la culture, les fonds qu'il consacre à cette mission sont encore essentiels par leur effet de levier. Mais c'est aussi par la pertinence de leur utilisation, la rigueur et l'indépendance dans leur allocation que doit se distinguer ce ministère. Se redonner des marges d'action suppose aussi l'examen des situations acquises, afin que l'État puisse continuer d'apporter son aide à des créateurs qui oeuvrent au rayonnement de notre pays comme à ceux

qui renouvellent la création. Enfin, ce ministère souhaite également mettre l'accent sur une meilleure diffusion des oeuvres, garantant aussi de l'accès des citoyens à la culture.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17563

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 juin 2008

Question publiée le : 26 février 2008, page 1523

Réponse publiée le : 17 juin 2008, page 5110